

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

**Absents** : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Mise en place d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF**

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la CAF de la Loire et la Ville d'Andrézieux-Bouthéon arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il expose que, dans un contexte national de refonte des CEJ, ces derniers sont remplacés progressivement par des Conventions Territoriales Globales (CTG). La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... La CTG permet ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégré que le CEJ, notamment à un échelon supra communal.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc pour Andrézieux-Bouthéon de s'inscrire dans cette nouvelle démarche dans le cadre d'un périmètre élargi par la CAF de la Loire.

Il ajoute qu'à ce stade, le périmètre concerné comprend dix communes : Andrézieux-Bouthéon, Chambœuf, Fontanes, La Fouillouse, La Gimond, Marcenod, Saint-Bonnet les Oules, Saint-Christo en Jarez, Saint-Galmier et Saint-Héand.

Il précise que ce partenariat, après la réalisation d'un diagnostic territorial, se concrétisera fin 2022, début 2023 par la signature de la Convention Territoriale Globale entre la CAF de la Loire et les communes intégrées à ce périmètre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire et l'ensemble des communes retenues dans le périmètre,
- **VALIDE** la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échelon du périmètre supra communal défini pour la CTG.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en place de la CTG.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,  
François DRIOL

